

FORMATION

**L'expertise en droit équin :
analyses et conséquences
pratiques suite à la
réforme de la procédure
civile**



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

Institut du Droit Équin
Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière
87 100 LIMOGES
Tel : 06.75.42.48.08
Email : droitequin@gmail.com

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

**Vendredi 17 avril 2026
de 14h30 à 17h30**

En présentiel au **Grand Parquet de
Fontainebleau** à l'occasion du Printemps des
Sports Équestres
OU
En **visioconférence** via Zoom

Validation de trois heures de formation continue obligatoire
pour les professions concernées.



LE PRINTEMPS DES
SPORTS ÉQUESTRES
LE GRAND PARQUET - FONTAINEBLEAU



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

Accueil - 14h30

Animatrice de la journée : Marine VILBOURG,
Chargée de mission Institut du Droit Équin

Introduction - 14h30 - 14h45

Sylvie Robert - Christian Beucher, Co-président
de l'Institut du Droit Équin

14h45 - 15h15

1. **Les nouvelles règles de désignation à l'amiable de l'expert et de sa mission**

Sophie Andrei, avocate au barreau de Lyon
Amélie Bonnefoy Claudet, avocate au barreau de
Besançon

15h15 - 15h45

2. **L'intervention du juge dans le cadre de l'expertise amiable et judiciaire**

Sophie Andrei, avocate au barreau de Lyon
Amélie Bonnefoy Claudet, avocate au barreau de
Besançon

Pause 15 min

16h - 16h30

3. **Quels enjeux stratégiques sur la gestion du contentieux : la solution d'un règlement amiable dans le litige équin**

Lauren Sigler, avocate au barreau de Paris



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

16h30 - 17h30

4. Table ronde : avantages et inconvénients de la réforme

- Juristes - animateurs : Christian Beucher, Co-président de l'IDE et Sophie Andrei, avocate au barreau de Lyon.
- Charlotte Bourrion, vétérinaire équin expert judiciaire (Coye-la-Forêt, 60)
- Bertrand Poulnot, assureur (Avignon, 84)
- Sophie Beucher, médiatrice et avocate (Angers, 49)
- Vétérinaire praticien
- Professionnels de la vente de chevaux.

Fin de la formation prévue à 17h30



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

Durée de la formation :

3h.

Prérequis :

Formation ouverte à tous les publics.

Objectifs opérationnels :

L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès :

Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 26 mars 2026 inclus.

Tarifs :

- Pour les adhérents de l'IDE : 100 € TTC (ou 50 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les non-adhérents de l'IDE : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'utilisation du tableau blanc via Zoom est également possible. L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto-évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

Modalités d'évaluation :

Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation. Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées :

Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription :

Bulletin à renvoyer par mail :
droitequin@gmail.com
accompagné du règlement ou inscription via HelloAsso.



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

Introduction :

Présentation des sujets d'intervention de l'après-midi, des enjeux juridiques autour des questions abordées, de l'intérêt des thématiques traitées par rapport à l'actualité juridique générale et l'impact sur le droit équin en particulier

1. **Les nouvelles règles de désignation à l'amiable de l'expert et de sa mission**

L'article 131 du Code de procédure civile autorise désormais les parties à désigner conventionnellement un expert soit avant tout procès (en lieu et place de la saisine du juge sur le fondement de l'article 145 du Code de procédure civile), soit une fois la procédure au fond engagée. Décryptage et analyse de ces nouvelles modalités procédurales.

2. **L'intervention du juge dans le cadre de l'expertise amiable et judiciaire**

Suivant la réforme du code de procédure civile entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025, il est intéressant d'analyser et de reprendre ces différentes dispositions afin de savoir dans quelles conditions le juge intervient, d'une part dans le cadre de l'expertise amiable et, d'autre part dans le cadre de l'expertise judiciaire.



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

3. **Quels enjeux stratégiques sur la gestion du contentieux : la solution d'un règlement amiable dans le litige équin**

Quelles sont les perspectives pratiques de cette réforme pour les praticiens du droit et en particulier pour les intervenants dans le cadre de dossiers en droit équin ? Il s'agira d'analyser la solution d'un règlement amiable dans les litiges équin, en particulier l'accord transactionnel et de tenter d'identifier des « bonnes pratiques ».

4. **Table ronde : avantages et inconvénients de la réforme**

Avec l'échange de différents professionnels concernés par le droit équin il s'agira d'élargir le débat et de réfléchir aux avantages et inconvénients de cette réforme, en particulier dans le cadre des procédures de vente de chevaux.